

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2022

Convocation 22 février 2022

Le premier mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Samuel POUSSOT, Jennifer VIGOGNE, Ghislaine COINDARD, Romain LAFFUGE, Pascal VIOLLON.

Etait absents excusés : SARA Arnaud a donné procuration à Mauricette ECHAROUX, Françoise MASSON

Secrétaire : Edith LAFFUGE.

Maxime DURAFORT fait un exposé sur la fête de l'agriculture départementale qui aura lieu à SAINT LEGER TRIEY les 27 et 28 août 2022.

Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Dimitri FRANJIC de son poste de conseiller municipal.

CONVOICATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire souhaite que les convocations aux conseillers municipaux pour les conseils municipaux et aux commissions soient transmises par voie électronique sur la boîte mail usuelle de chacun.

Il précise qu'il est possible pour les conseillers qui le désirent de continuer à recevoir leur convocation sous format papier.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la mise en place des convocations électroniques.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021

Mauricette ECHAROUX présente le Compte Administratif établi par le Maire (sorti de la salle pendant la présentation et le vote) ainsi que le compte de gestion 2021 établi par le Receveur Municipal, qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	142 202.79 €
Recettes	264 701,57 €
Excédent	122 498.78 €
Investissement	
Dépenses	36 214,32 €
Recettes	33 057.46 €
Déficit	3 156.86 €
Résultat global	119 341.92

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DE MAGNY ST MEDARD

Le Maire fait part de la modification des statuts du Syndicat des Eaux de MAGNY ST MEDARD incluant le changement de siège social, soit : 4 rue du Mont - 21310 BELLENEUVE

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE la modification des statuts du Syndicat des Eaux de MAGNY SAINT MEDARD

EMPLOYE COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil de la reconduction de l'arrêt maladie de l'employé communal jusqu'au 27 mars 2022.

Plusieurs pistes sont envisagées :

- Employer un auto-entrepreneur pour l'entretien extérieur
- Faire un contrat avec Domicile service
- Faire intervenir une entreprise de nettoyage pour le balayage des rues

En attendant la décision pour l'entretien des rues, un contrat sera signé pour l'entretien des locaux de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention

Le Conseil Municipal,

Afin de respecter les vœux d'une habitante de SAINT LEGER TRIEY décédée en janvier 2022, le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention de

- 50 €uros à UNICEF,
- 50 €uros à Action contre la faim

Réfection toiture garage cure

Deux devis ont été reçus pour la réfection de la toiture du garage de la cure. Un troisième devis est en attente.

La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Entretien village

Un devis a été reçu pour l'entretien du village. Il sera demandé au CAT d'inclure l'entretien du cimetière.

Mouches dans l'ancienne salle de classe

Le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de la Société SOSO NUISIBLES 70 pour la destruction des mouches de l'ancienne salle de classe.

Le Maire informe qu'une convention a été signée avec la Commune de VONGES pour la mise à disposition d'une lame de déneigement et d'une saleuse.

Vente de terrain

Un terrain non cadastré situé entre les parcelles AA 17 et AA 19 appartenant à la Commune est non utilisé et nécessite un entretien coûteux et inutile pour la Commune. Il est proposé de le vendre aux propriétaires mitoyens.

Le Conseil Municipal, après délibération

- DECIDE de vendre le terrain non cadastré situé entre les parcelles AA 17 et AA 19 à Monsieur et Madame BOILLAUD Tristant pour un Euro symbolique.
Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acheteurs.
- CHARGE le Maire d'entamer les démarches correspondantes
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Noël des aînés

Le Maire souhaite qu'un cadeau soit offert aux aînés.

Il est décidé d'étudier la remise d'un colis à partir de 75 ans, pour un montant d'environ 40 Euros.

Déploiement de la fibre

Les travaux de déploiement de la fibre ont débuté.

Tous les foyers qui le souhaitent devraient pouvoir être raccordés d'ici la fin d'année.